



HAL
open science

Utilitarisme et rapports à la nature : la fin d'une démesure ? Sur les modes d'existence et l'agentivité du vivant

Fabien Milanovic

► To cite this version:

Fabien Milanovic. Utilitarisme et rapports à la nature : la fin d'une démesure ? Sur les modes d'existence et l'agentivité du vivant. *Démesure*, Jun 2015, Toulouse, France. hal-01724802

HAL Id: hal-01724802

<https://hal.science/hal-01724802v1>

Submitted on 6 Mar 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Utilitarisme et rapports à la nature : la fin d'une démesure ?

Sur les modes d'existence et l'agentivité du vivant

Milanovic Fabien
Sociologue, Sup'Biotech
Pôles des biotechnologies en société
fabien.milanovic@supbiotech.fr

Version « auteur » avant parution.

Toujours se référer à la version publiée :

Milanovic F., 2015, « Utilitarisme et rapports à la nature : la fin d'une démesure ? Sur les modes d'existence et l'agentivité du vivant », *Actes du 2^{ème} Congrès international de l'AFEA 'Démesure'*, 29 Juin - 2 Juillet 2015, Université Toulouse-Jean Jaurès, Campus du Mirail, Toulouse (France)

I. Introduction

1. Sur la démesure d'un certain rapport à la nature

Ce qu'il y a d'excessif, de démesuré, dans le rapport utilitariste à la nature tel que les sociétés industrielles l'ont instauré, c'est que l'ensemble du vivant non humain y est appréhendé sous forme de ressources, avec implicitement une approche *extractiviste* ou *minière* des ressources génétiques – approche consistant à gérer la diversité génétique comme un réservoir stable et inépuisable d'éléments appropriables (Sontot, 2009 : 268). Cette conception, et les pratiques qui y sont associées, sont-elles encore tenables, ou soutenables ? La première hypothèse travaillée dans ce texte concerne le monde végétal : s'il y a démesure dans la prévalence du rapport utilitariste au détriment d'autres rapports, les contraintes issues des changements globaux¹ offrirait des opportunités d'expérimentation d'autres relations à la nature. La comparaison de ces rapports est instructive, notamment en termes de *modes d'existence*, car au sein de ces rapports le vivant n'existe pas de la même façon, ne renvoie pas aux mêmes « manières d'être », pour le dire comme Souriau (1943)². Au sein de cette hétérogénéité, seconde hypothèse, la dimension *d'agentivité*³ serait fondamentale et porteuse d'enjeux. Je propose de le montrer, après avoir mis en évidence deux modes d'existence du vivant, en procédant à une comparaison systématique de ces modes, ainsi qu'à une analyse de la nature de l'agentivité qu'ils mettent en jeu. Je conclurai en dégagant ce qu'apporte cette analyse à la compréhension des enjeux actuels de gouvernement du vivant (au regard notamment d'enjeux socio-écologiques).

2. Une enquête sur les usages du vivant

Les réflexions présentées ici s'appuient sur une recherche financée par la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité consacrée à l'étude des liens entre ressources génétiques et

¹ On peut citer, sans exigence d'exhaustivité : les ressources naturelles limitées, les ressources génétiques érodées, les problèmes d'accessibilité aux ressources qui en sont consubstantiels, les soucis de « développement durable », la notion d'« empreinte écologique », les enjeux d'adaptabilité soulevés par un environnement changeant.

² À qui l'on doit également la notion de « mode d'existence », reprise par la suite par G. Simondon (1958) et B. Latour (2012).

³ Cf. définition à la section IV.

biodiversité. Dotée d'un important volet empirique, l'enquête socio-anthropologique que j'ai menée s'appuie sur un dispositif méthodologique qui combine des observations situées (184 heures), des entretiens semi-directifs (N = 50), et un recueil documentaire (quelques centaines de pages). En m'appuyant sur la *méthode de comparaison continue de l'analyse qualitative* de Glaser et Strauss (1967), les terrains d'enquête ont été choisis, en France, de telle sorte qu'ils donnent accès à un maximum d'hétérogénéité (Milanovic, 2014), C'est ainsi qu'ont été étudiés par comparaison deux espèces (peupliers et betteraves), deux espaces naturels (Nord-Pas-de-Calais et Camargue), et deux plateformes (le *Centre National de Ressources Génomiques Végétales* (CNRGV) de l'Inra et l'*Agropolis Ressources Center for Crop Conservation, Adaptation and Diversity* (Arcad) de la Fondation Agropolis). Il s'agissait de comparer l'hétérogénéité des actions de ce qui est fait avec les ressources génétiques (végétales et animales) et la biodiversité dans des dispositifs de connaissance, de domestication-sélection, ainsi que de mise en patrimoine. Cet article renvoie uniquement à la partie concernant la mobilisation du vivant végétal à des fins de connaissance.

II. Connaître le vivant dans un rapport utilitariste

1. Engager des entités biotiques dans un dispositif de connaissance à visée instrumentale : le cas du Centre National des Ressources Génomiques Végétales (CNRGV).

Dédié à la conservation, la production et la mise en circulation de ressources génomiques végétales, le CNRGV est opérationnel sur le site Inra de Toulouse depuis 2004. Il s'inscrit dans l'essor de la génomique végétale dont, en France, le programme Génoplante est une phase importante. Le CNRGV a effectivement été créé à la suite du constat, fait par le ministère de la Recherche en 2001, de la nécessité de rassembler le matériel biologique produit dans le cadre de ce programme d'étude des génomes afin d'en faciliter sa conservation et sa valorisation. Il s'agit d'une Unité de Service de l'Inra (Département de Génétique et d'Amélioration des Plantes, DGAP) dont la vocation initiale est de préserver ce matériel ayant conduit à la constitution de collections génomiques végétales de valeurs originales et d'en assurer la meilleure valorisation scientifique et économique.

Depuis, outre la centralisation des ressources génomiques produites par divers laboratoires français, le CNRGV a commencé à en élaborer lui-même, à les analyser dans le cadre de prestations de services, et à dépasser ce rôle de prestataire en nouant progressivement des partenariats de recherche. En 2011, il disposait ainsi de plus de 5 millions de clones répartis en une soixantaine de banques génomiques, comprenant des espèces modèles (*Arabidopsis thaliana*, *Medicago truncatula*) et des espèces cultivées (vigne, tournesol, blé, piment, tomate et melon).

2. Étude structurale et fonctionnelle des génomes de plantes

Le CNRGV conserve et élabore des ressources génomiques « *qui constituent en fait un découpage de l'ADN génomique des plantes en fragments manipulables en laboratoire, fragments inclus dans une bactérie, Escherichia Coli* », précise la directrice H. Bergès.

Des extraits d'organismes végétaux sont mobilisés pour des études structurales et fonctionnelles de leurs génomes. On est là au cœur des biotechnologies où une bactérie (*Escherichia Coli*) est

mobilisée comme « bioréacteur ». Reprenons le processus : une fois sectionné sous forme de grands fragments (à l'aide d'enzymes), l'ADN extrait de la plante étudiée est cloné dans des BAC (*Bacterial Artificial Chromosome*). Ces BAC sont ensuite intégrés dans des bactéries résistantes aux bactériophages et peuvent être reproduites, clonées, et diffusées. La « banque BAC » (ou « librairie du génome ») est une *ressource modèle* largement utilisée en cartographie physique, séquençage, identification et isolement de gènes. De telles ressources (banques d'ADN génomique de grands fragments, outil fondamental de la génomique) sont destinées à être utilisées par une communauté de chercheurs élargie. Cette banque BAC n'est cependant que l'un des deux types de banques BAC produits au CNRGV. Le second type représente une *ressource ciblée* qui permet un accès plus rapide à une région génomique d'intérêt d'un génotype particulier, en évitant les étapes fastidieuses et coûteuses d'organisation des clones en plaques. Cette approche de banque BAC non réarrangée est destinée à un usage plus restreint, et pour des recherches plus ciblées.

Les banques BAC, ressources génomiques fragmentées, sont ensuite conservées (nécessairement *ex situ* puisqu'intégrées artificiellement dans le génome de la bactérie) sous formes de plaques dans des congélateurs à -80°C. L'activité de conservation de ressources génomiques adossée à celle de leur production est indexée à des fins instrumentales qui concernent à la fois des enjeux de connaissance fondamentale (comprendre des mécanismes biologiques) et des enjeux d'amélioration variétale.

Si les clones d'ADN végétaux intégrés aux génomes de bactéries sont des ressources conçues de manière *individualiste*⁴ dont la valeur est instrumentale, les utilisations qui peuvent en découler sont plurielles : contribuer à la mise au point de variétés – adaptées à l'environnement actuel ou permettant d'anticiper leur adaptation au changement climatique – dans le cadre d'une agriculture productiviste ou agro-écologique, ou bien servir à développer des connaissances fondamentales sur les mécanismes biologiques et l'évolution des gènes (phylogénétique). Dans ce cadre, les ressources du CNRGV constituent le support approprié à des approches où comparer différents génotypes d'une même espèce est central (avec diverses stratégies possibles d'identification de gènes) : intéressant un nombre croissant de chercheurs, elles sont donc appelées à être de plus en plus diffusées dans la mesure où la génomique devient le point de passage obligé de la recherche et de l'innovation variétale que ce soit pour étudier le métabolisme des plantes, identifier et valider de nouvelles cibles puis trouver les produits chimiques qui agissent sur ces cibles ou, encore, pour déterminer le mode d'action de molécules actives (avant leur mise sur le marché).

3. Modalités d'existence de ces entités biotiques

Le type de relation nouée avec les plantes au CNRGV s'effectue à l'échelle du génome et procède d'une logique *instrumentale*. L'ADN des plantes est extrait pour procéder à des analyses d'intérêt scientifique et agronomique. Ce type de relation entre CNRGV et plantes peut être qualifié d'*anthropocentrique*, au sens où ces dernières sont appréhendées comme un réservoir de ressources à la disposition des humains. Les plantes sont donc des ressources mobilisées dans une perspective *utilitariste*. Mais dans cette relation, la diversité biologique

⁴ Le plus souvent, seul un génotype d'une espèce est pris en compte, sans son écosystème ni autres liens.

joue également un rôle, car c'est par des comparaisons fondées sur cette diversité que des séquences originales d'acide nucléique sont identifiées. Cette relation se décline plus précisément autour de quelques points : elle est individualiste au sens où l'espèce est prise en compte en tant que telle et indépendamment de son environnement ; les ressources y sont de plus fragmentées, conservées *ex situ* et destinées à divers usages (scientifiques, agronomiques). La biodiversité y apparaît comme une source de gènes à séquencer et/ou permettant d'identifier des séquences d'ADN à des fins de connaissance.

Dans un tel rapport, le vivant végétal est un moyen asservi aux finalités des humains. Or, c'est précisément cette distinction – dont on trouve une formulation explicite chez Kant⁵, qui réserve aux humains le statut d'êtres et réduit toutes les autres formes de vie au statut de moyen au service de ces derniers – qui est mise en question depuis les crises écologiques des décennies passées et dont un lieu d'expression est l'écologie politique (Latour, 1995, 1999 ; Stengers, 2009 ; Hache, 2011)⁶. En période d'incertitudes⁷, cette répartition n'est plus stable ni étanche. S'y multiplient les situations d'expérimentations collectives où sont distribuées autrement « *les associations possibles entre choses et gens sans que ni les uns ni les autres puissent dorénavant servir de simples moyens aux autres.* » (Latour, 1995 : 21). Or, pour ce qui concerne notre propos, ne pas considérer les entités vivantes non humaines comme de simples moyens mais aussi comme des fins (ou des êtres), permet de diversifier les modalités d'existence des entités biotiques où elles sont engagées. Desserrer l'étau sur le vivant du rapport utilitariste laisse émerger d'autres rapports.

III. Connaître le vivant dans un rapport non utilitariste

Les dispositifs de connaissance du vivant végétal sont-ils nécessairement orientés par une visée instrumentale ? On explorera ici la multiplicité des engagements de végétaux – autres que comme *ressource* ou *moyen* – dans des activités de connaissance.

1. Engager des entités biotiques dans des dispositifs de connaissance à visée multiple : le cas du Peuplier noir

La diversité génétique du peuplier noir (*Populus nigra*) est utilisée pour l'innovation variétale mais cette appréhension utilitaire n'exclut pas des relations non instrumentales : l'intérêt anthropocentriste à mieux connaître cette salicacée (logique instrumentale) peut être combinée à un intérêt *écocentrique*⁸ lié à la préservation de l'espèce et de son habitat naturel (logique non instrumentale).

⁵ Dans son ouvrage *Critique de la raison pratique*.

⁶ C'est d'ailleurs l'extension de considérations morales à des entités non humaines qui est au fondement des éthiques environnementales (Léopold, 1949 ; Larrère, 1997 ; Hess, 2013).

⁷ Incertitudes liées aux crises écologiques relatives aux énergies (carbonées non renouvelables), au climat (et son changement) et à la biodiversité (avec son érosion).

⁸ Les éthiques environnementales (dont l'écocentrisme) soulignent que les valeurs éthiques ou morales ne sont pas exclusivement internes à la communauté humaine mais concernent aussi les relations des humains avec la Terre, les animaux et les plantes. Elles s'opposent à la conception anthropocentrique qui « *ne reconnaît de dignité morale qu'aux humains et laisse, en dehors de son champ, tout le reste, c'est-à-dire la nature, vue comme un*

Outre la valorisation académique et industrielle des acquis scientifiques par l'approche utilitariste, les activités de connaissance du peuplier noir peuvent aussi participer à des dispositifs visant à favoriser les conditions d'existence du peuplier lui-même.

L'appréhension du peuplier noir comme être de nature transparait déjà dans la relation que nouent avec lui ceux qui l'étudient : les actions épistémiques pour mieux le connaître sont liées à des actions de protection et de conservation destinées à garantir à la fois sa pérennité et la diversité de ses gènes. Selon Villar (2011) cette diversité peut être étudiée de trois façons :

- avec des marqueurs ADN neutres (cf. CNRGV) pour quantifier la diversité génétique du peuplier noir à l'échelle de la France : isozymes, microsatellites nucléaires et ADN chloroplastique (Villar 2011) ;
- en dispositif expérimental de pépinière, où l'évolution des caractères adaptatifs *ex situ* est explorée. Notons que ce type d'étude peut contribuer à mettre en évidence une éventuelle structuration géographique de la diversité génétique, et par là orienter le choix de sites de conservation du peuplier noir ;
- *in situ*, où la diversité génétique est aussi l'objet d'évaluation de caractères adaptatifs, ce que nous allons voir plus en détail.

2. Produire des connaissances à la pertinence plurielle

La diversité n'est pas appréciée exclusivement au regard de ce qu'elle peut apporter aux activités humaines mais également en fonction de ce qu'elle apporte à l'espèce elle-même : on est ici dans le cas où, par une meilleure connaissance de la nature, les sciences nous apprennent à mieux traiter les êtres qui composent cette dernière. Une toute autre relation est en jeu avec le peuplier noir au regard d'entités considérées comme simples moyens, selon une logique instrumentale. Ce qui se donne à voir ici, il est important de le relever, est la constitution de la diversité biologique comme norme d'action : inscrite dans un paradigme écologique où cette diversité est considérée comme favorisant l'adaptabilité des espèces et des écosystèmes au regard d'un environnement changeant (Booy *et al.*, 2000 ; Sork et Smouse, 2006), l'éthique écocentrique (qui est conséquentialiste) considère que c'est en s'appuyant sur le critère de l'évolution de cette diversité que l'on peut orienter et évaluer les actions humaines, y compris celles dédiées à la gestion d'espaces naturels à visée protectrice⁹.

Si l'étude phénologique relève d'un intérêt de connaissance relatif aux mécanismes en jeu, elle est donc également liée à des actions de « génie écologique » au sens de pilotage de processus naturels sous la forme de gestion d'Unités de Conservation (avec la Commission des Ressources Génétiques Forestières - CRGF), où la biodiversité est centrale, tant au regard de la perpétuation

ensemble de ressources» (Larrère, 2010 : 407). L'éthique écocentrique invite à *respecter* les êtres naturels non humains (Leopold, 1995) ; elle met l'accent sur l'interdépendance des éléments et leur appartenance à la communauté biotique (Larrère 1997, 2010 ; Calicott, 2010) dont les membres – humains inclus et non extérieurs à la nature –, n'ont de valeur qu'en fonction de la place qu'ils occupent dans ce tout (Leopold, 1995 ; Maris, 2006).
⁹ C'est précisément dans cet état d'esprit qu'œuvre la Commission des Ressources Génétiques Forestières (CRGF), où M. Villar est responsable du réseau peupliers noirs (<http://agriculture.gouv.fr/la-politique-nationale-de-conservation-des-ressources-genetiques-forestieres>).

de l'espèce elle-même que de son intérêt pour les humains confrontés aux bouleversements liés au changement climatique.

Enfin, cette approche du peuplier noir en tant qu'« être » à part entière se retrouve aussi dans la participation de M. Villar à l'élaboration de référentiels d'action (sous forme cartographique) destinés à systématiser la prise en compte du peuplier noir dans les projets d'aménagements à l'échelle de la Loire, prise en compte qui s'appuie sur des dispositifs européens (Natura 2000), des institutions (le Conservatoire) et d'autres équipements (comme des cartes).

Notons également que la notion de biodiversité comporte deux aspects : la diversité des ressources génétiques du peuplier noir – qui sont à préserver et à piloter en raison des capacités d'adaptation que ces ressources lui confèrent – renvoie à une appréhension de la biodiversité comme norme d'action. D'autre part, c'est aussi toute la biodiversité liée à la présence de ce peuplier et à son habitat qui est en jeu : une biodiversité non pas cultivée mais spontanée, relevant d'un écosystème dynamique, générateur de diversité valorisée en tant que telle, comme le rappellent ces quelques lignes de la fiche technique rédigée dans le cadre du programme EUFORGEN (*European Forest Genetic Resources Program*) :

Les forêts alluviales sont parmi les écosystèmes présentant la plus grande biodiversité en Europe. L'importance des peupliers comme centre de biodiversité commence seulement à être reconnue. Les peupliers hébergent en effet une flore et faune exceptionnelles, menacées ou non. On s'intéresse désormais beaucoup à la restauration des ripisylves, non seulement pour lutter contre les inondations mais aussi parce que les forêts rivulaires constituent des corridors boisés permettant d'interconnecter de plus grands massifs forestiers. Le suivi et la conservation à long terme des ressources génétiques du peuplier noir revêtent donc une importance majeure dans cet écosystème dynamique. (Van den Broeck, 2003 : 3)

Par conséquent, la diversité biologique, outre le fait qu'elle soit constituée en objet d'étude, apparaît ici comme norme d'action et critère d'évaluation, l'adaptabilité de l'espèce à un environnement changeant déterminant les choix à effectuer pour la protéger au mieux en considérant court et long termes. Ce n'est donc pas au regard d'une hypothétique valeur intrinsèque que le peuplier noir retient l'attention mais au contraire en fonction de la diversité des intérêts qu'il suscite et concentre. Ce qui allonge la liste des raisons qu'il y a à mieux le connaître et le préserver, et instaure une pluralité de relations entre nature et société.

3. Comparaison de l'état des entités biotiques dans ces dispositifs

Les deux dispositifs de connaissance passés en revue balayent un prisme très large qui va de l'appréhension de plantes domestiquées comme ressources génomiques sophistiquées, façonnées en laboratoire et conservées à -80°C, jusqu'à des plantes saisies comme des *êtres* incarnés par des arbres spontanés vivant dans leur habitat naturel. Les nombreuses caractéristiques relevées dans le traitement différencié de ces entités dans chacun de ces dispositifs relèvent d'une logique anthropocentriste avec visée instrumentale au CNRGV, et d'une logique écocentriste avec pluralité de visées pour le cas du peuplier noir (Cf. tableau 1).

Dans la logique anthropocentriste, la nature est constituée de ressources à mobiliser pour les activités humaines. Les entités naturelles y sont évaluées en fonction de ce qu'elles procurent aux humains et non au regard de leur contribution à des dynamiques écologiques, comme le montrent les tenants scientifiques à visée agronomique de ces activités. En ce sens, ce sont des moyens au service de fins qui leurs sont extérieures. La diversité biologique n'est alors appréhendée qu'au regard de son apport potentiel au processus de connaissance et d'innovation variétales. La représentation de la biodiversité qui ressort de la relation de subordination de la nature aux humains est dualiste : les humains n'appartiennent pas à la nature.

Avec le cas du peuplier noir, la nature est davantage saisie selon une logique écocentriste, où l'appréhension de cet arbre comme être à part entière engage des relations de complémentarité. Les connaissances produites servent bien évidemment les activités humaines mais visent aussi à instaurer des règles de comportement judicieuses par rapport à la nature et soucieuses de préserver les capacités d'adaptabilité de ses entités et des écosystèmes qu'elles habitent. Ainsi a-t-on vu que les études de diversité génétique et de variabilité phénotypique des caractères adaptatifs du peuplier noir peuvent contribuer à documenter la structuration géographique de la diversité génétique de ce dernier, et fournir par là des éléments à prendre en compte pour le protéger ainsi que son habitat. Une nouvelle modalité d'existence apparaît ainsi, dans laquelle la relation nature-société, non instrumentale, repose sur une autre manière de vivre ensemble, où une place au sein du collectif est attribuée au peuplier. La biodiversité relève alors d'une conception solidariste non dénuée d'enjeux performatifs.

Le tableau ci-après synthétise les modalités d'existence des entités biotiques selon les deux dispositifs étudiés :

Modalités d'existence des plantes au CNRGV	Modalités d'existence du peuplier noir
Entités supports d'analyses : les plantes comme ressources dans une perspective utilitariste	Entités appréhendées comme fin en soi, comme des êtres naturels, avec une dynamique propre à prendre en compte
Diversité biologique : réservoir de ressources, permet des comparaisons	Diversité biologique : norme d'action et critère d'évaluation
Appréhension individualiste, instrumentale, <i>ex situ</i> , anthropocentriste, dualiste	Appréhension holiste, de complémentarité, <i>in situ</i> , écocentriste, solidariste

Tableau 1 : Modalités d'existence des entités biotiques selon les dispositifs où elles sont mobilisées

IV. Modes d'existence et agentivité

La diversité mise en exergue dans la section précédente invite à s'intéresser aux différentes façons dont « *les humains règlent leur ajustement avec un environnement comportant des choses, d'autres humains et d'autres vivants non humains* » (Thévenot, 1994) et ce en tenant à distance les dichotomies classiques entre sujet et objet, actif et passif, nature et culture (Latour,

1994 ; Conein *et al.*, 1993). D'où l'emploi de la notion d'*agentivité*, néologisme qui provient du terme anglais *agency* désignant une capacité d'agir. Cette notion s'inscrit dans une perspective théorique où le pouvoir d'agir n'est pas saisi en fonction de caractéristiques stables inhérentes à l'individu ou au milieu mais rapporté à une situation en développement. Elle renvoie à « *une approche dite écologique, qui ne part pas d'individus constitués, ni de milieux déjà donnés, mais du couplage structurel entre individu et milieu, par lequel ils ne cessent de se produire et de se transformer.* » (Bidet *et al.*, 2013 : 176). Si les objets ne sont pas des supports passifs des actions humaines mais interviennent activement dans les cours d'action où ils sont mobilisés, s'ils sont dotés d'une agentivité, celle-ci n'est évidemment pas de même nature que celle des humains (Barbier et Trepos, 2007 ; Houdart et Thiery, 2011). Il en va de même pour les entités biotiques auxquelles il peut être reconnu et conféré plus ou moins d'agentivité selon les situations où elles sont engagées.

La question relative aux statuts des entités naturelles, à leur dualité, peut donc être formulée ainsi : comment les propriétés qui confèrent de l'agentivité aux entités biotiques humaines et non humaines sont-elles distribuées? Ce qui suit est consacré à décomposer cette agentivité et à la caractériser en fonction du statut des entités considérées. Car tel est bien l'enjeu : l'instrumentalisation d'entités biotiques comme ressource est la modalité qui confère à ces dernières le moins d'agentivité et le plus aux humains. Les instrumentaliser autrement que comme ressource (dans une perspective écocentree), c'est déjà leur attribuer plus de capacités d'agir, être moins directif à leur égard, moins coercitif. L'attribution d'agentivité à ces entités aboutit à leur appréhension comme *êtres*, dotés de fortes capacités d'agir et d'autonomie au regard de leur dynamique d'évolution.

Plus précisément, quelles sont les composantes de cette agentivité ? Comment celles-ci se distribuent-elles et s'agentent-elles au sein des modalités d'existence des entités biotiques ? Le tableau 2 récapitule systématiquement et comparativement les caractéristiques des deux modes d'existence des entités biotiques identifiés précédemment : en tant que ressources et en tant qu'êtres.

	Mode d'existence où les entités biotiques sont considérées comme ressources	Mode d'existence où les entités biotiques sont considérées comme êtres de nature
Statut de l'entité	Moyen (ressource)	Etre de nature
Nature de l'entité	Plutôt cultivée	Plutôt spontanée
Type de conservation	Plutôt <i>ex situ</i>	Plutôt <i>in situ</i>
Rapport au temps	Statique	Dynamique
Échelle de temps	Court terme	Court, moyen et long termes
Type d'usage	Instrumental	Pluriel
Type d'approche	Individualiste	Holiste
Entités appréhendées sous une forme	Fragmentée	Intégrale
Relation nature-société	Subordination de nature à société	Complémentarité

Statut biodiversité	Ensemble de ressources	Dimension d'analyse, critère d'action, norme d'évaluation
Qualification du vivant	Domestique - sauvage	Gradient d'anthropisation
Evolutivité du vivant	Perte de l'autonomie d'évolution (évolution contrôlée)	Valorisation de l'(auto-)adaptabilité, de l'évolution non contrôlée
Ontologie humain-nature	Dualiste	Solidariste
Type d'éthique	Anthropocentriste	Ecocentriste
Mise en patrimoine	Visée instrumentale	Visée plurielle
Production du vivant	Détachée des milieux naturels	Relation entre diversités biologique et culturelle
Type d'acteurs	En lien avec le système de production	En lien avec la gestion de la nature

Tableau 2 : caractérisation des deux modes d'existence des entités biotiques

Chacun de ces modes d'existence exprime une agentivité idéal-typique au sens où il procède d'une accentuation de ce qui, dans la réalité, peut apparaître de manière plus parcellaire, diffuse, moins contrastée. Son intérêt est de systématiser les composantes en jeu qui confèrent un type d'agentivité donné, ressource ou être.

Est ressource une entité appréhendée comme moyen, le plus souvent cultivée et conservée *ex situ*, de manière fixiste, alors qu'une entité considérée comme être de nature renvoie plutôt à une entité spontanée, conservée *in situ* et dont la dynamique d'évolution est préservée. On mesure le différentiel d'agentivité des premières aux secondes. C'est à un usage instrumental inscrit à court terme que renvoient les ressources : elles sont extraites de leur environnement et mobilisées à une échelle individuelle, le plus souvent sous une forme fragmentée, le tout dans une relation de subordination aux finalités humaines. Il en va autrement lorsqu'elles existent en tant qu'êtres et sont engagées dans des activités : assurer leur durabilité et prendre en compte leur appartenance à un écosystème incitent à composer avec plusieurs échelles de temps (à court, moyen et long termes) et favorisent des usages pluriels qui ne sont plus seulement référencés aux humains. De telles entités sont saisies dans leur intégrité-intégralité, dans leur rapport à d'autres communautés biotiques et à leur biotope, ce qui relève d'une approche holiste davantage inscrite dans une relation de complémentarité que de subordination, où les capacités génératives de la nature sont reconnues et prises en compte.

Ces deux modes d'existence des entités biotiques sont de plus liés à une biodiversité fortement contrastée. Lorsqu'elles sont appréhendées comme ressources, c'est la biodiversité elle-même qui est alors représentée comme un ensemble de ressources (voir par exemple la *Convention sur la Diversité Biologique*¹⁰ et le *Millenium Ecosystem Assessment*¹¹). Le vivant est conçu comme réparti entre deux catégories, le sauvage et le domestique, et son évolutivité ramenée aux actions humaines (soit une évolution contrôlée). Lorsque les entités biotiques existent en tant qu'êtres, le statut de la biodiversité y est différent : celle-ci renvoie à une dimension

¹⁰ <https://www.cbd.int/doc/legal/cbd-fr.pdf>

¹¹ <http://www.millenniumassessment.org/fr/>

d'analyse du vivant, et donne lieu à des critères d'action et des normes d'évaluation au regard de dispositifs institués qui visent à la protéger. Aux catégories de sauvage-domestique est substitué un gradient d'anthropisation, et l'« auto-adaptabilité » du vivant, son évolution non contrôlée, spontanée, y est valorisée. Il s'agit alors d'une toute autre agentivité. Et ce n'est pas tout. La prédominance de l'humain, dans le mode ressource, se donne à voir dans l'ontologie qu'il comporte (nature et humains relèvent d'une ontologie distincte) et dans le type d'éthique en œuvre (anthropocentriste). Conserver le vivant s'appuie sur des justifications instrumentales, en lien avec des acteurs impliqués dans les activités de production économique, où le vivant, détaché de son environnement naturel, est mobilisé en tant que ressource. Lorsqu'elles sont saisies sous un rapport qui les constitue en tant qu'être, les entités biotiques relèvent alors d'une ontologie où les phénomènes de coproduction, de co-génèse, sont mis en avant. Ceux-ci se prolongent au niveau de l'éthique qui y est en jeu, soucieuse de l'ensemble des membres de la communauté biotique et du biotope où cette dernière s'inscrit. Les actions de patrimonialisation qui y ont lieu relèvent d'une visée plurielle qui ne se réduit pas à de l'instrumentalisme. Enfin, les acteurs investis sont soucieux de protéger la nature, sa dynamique adaptative, sa diversité, diversité qui n'est pas perçue en soi mais reliée à la diversité des pratiques culturelles qui ont contribué à la faire advenir.

Selon les situations, les entités biotiques mobilisées peuvent emprunter à ces deux modes d'existence : l'agentivité qui leur est ainsi conférée procède d'un agencement de ces composantes, agencement à géométrie variable. Les combinaisons sont multiples du fait de la façonnabilité des entités naturelles capables d'une pluralité de modalités d'existence (dans leurs relations avec les humains). C'est alors un enjeu d'instaurer et de stabiliser de telles modalités, d'ajuster les réglages entre elles, en bref, de rendre compatibles divers usages de la nature. Si gouverner le vivant, c'est « *intervenir sur ses parcours, limiter son commerce, cadrer ses transformations, contrôler ses conditions d'existence et de reproduction* » (Lascombes, 1994 : 317), alors la redistribution des propriétés entre humains et non humains, la redéfinition des composantes de leur agentivité, la différenciation de leurs modalités d'existence, la co-existence ou la compatibilité des deux modes d'existence des entités biotiques précédemment identifiés, tout ceci converge vers des formes de recomposition de notre collectif où les enjeux de gouvernement du vivant sont centraux.

Conclusion

Les changements globaux et leurs effets sur le vivant font apparaître de manière exacerbée toute la démesure qu'il y a à pérenniser un rapport à la nature exclusivement fondé sur un utilitarisme étroit, centré sur les intérêts humains conçus indépendamment de leur environnement. On ne peut plus être indifférent à ce qui se joue dans le fait d'appréhender la nature comme un ensemble de ressources à notre disposition, indifférent à utiliser le vivant sans se soucier des dynamiques qu'il contribue à instaurer, sans se soucier de son agentivité.

Ce texte visait à éclairer les enjeux de gouvernement du vivant qui s'éprouvent notamment au regard de la distribution d'agentivité, qui elle-même relève d'un *travail politique* (Dodier, 2003) puisqu'il s'agit d'attribuer des pouvoirs à des entités. Sur ce point, on a vu que la perspective utilitariste engage les entités sous forme de ressources et confère une agentivité aux humains

sans commune mesure avec celle accordée aux non humains. Alors qu'une perspective plus sensible à la gestion de la biodiversité distribue l'agentivité de manière moins asymétrique entre humains et non humains, le statut des entités biotiques concernées pouvant aller de «moyen » à « être ». De l'une à l'autre est en jeu le degré de transformation, de manipulation, d'anthropisation, bref de formatage des entités biotiques non humaines afin de les mobiliser dans un cours d'actions humaines.

Quels sont alors les enjeux politiques à contenir le rapport utilitariste à la nature, ce rapport démesuré, en période de changements globaux ? Le travail politique au regard du vivant est confronté à l'art de concilier dynamiques écologiques et humaines, ou, dit autrement, à l'art d'articuler nature et société en veillant à attribuer une agentivité à la nature qui intègre ses propriétés dynamiques de résilience et d'autonomie de fonctionnement. Plus précisément, la reproductibilité des entités biotiques à entretenir et leur adaptabilité à préserver désignent l'espace de ce qu'une dynamique de régulation du vivant se doit de recouvrir.

Bibliographie

- BARBIER, R. et TREPOS, J.-Y. (2007), « Humains et non humains: un bilan d'étape de la sociologie des collectifs », *Revue d'Anthropologie des Connaissances*, 1(1), pp.35-58.
- BIDET, A., BOUTET, M., CHAVE, F. et al. (2013), « Au-delà de l'intelligibilité mutuelle: l'activité collective comme transaction. Un apport du pragmatisme illustré par trois cas », *Activités*, 10(1), pp.172-191.
- BOOY, G.R., HENDRICKS, R.J., SMULDERS, M.J., VAN GROENENDAEL, J.M. et VOSMAN, B., (2000), « Genetic diversity and the survival of populations », *Plant Biology*, 2, pp.379-395.
- CALICOTT, J.B. (2010), *Ethique de la terre*, Marseille, Wildproject.
- CONEIN, B., DODIER, N. et THEVENOT, L. (dir.) (1993), « Les objets dans l'action. De la maison au laboratoire », *Raisons pratiques*, Paris, EHESS.
- DODIER, N. (2003), *Leçons politiques de l'épidémie de Sida*, Paris, EHESS.
- GLASER, B. G. et STRAUSS, A. A. (2010) [1967], *La découverte de la théorie ancrée*, Paris, Armand Colin.
- HACHE, E. (2011), *Ce à quoi nous tenons. Propositions pour une écologie pragmatique*, Paris, La Découverte.
- HESS, G. (2013), *Ethiques de la nature*, Paris, PUF.
- HOUDART, S. et THIERY, O. (2011), *Humains, non humains. Comment repeupler les sciences sociales*, Paris, La Découverte.
- LARRERE, C. (1997), *Les Philosophies de l'environnement*, Paris, PUF.
- LARRERE, C. (2010), « Les éthiques environnementales », *Natures Sciences Sociétés*, 18 (4), pp.405-413.
- LASCOURMES, P. (1994), *L'éco-pouvoir. Environnement et politique*, Paris, La Découverte.
- LATOUR, B. (2012), *Enquête sur les modes d'existence*, Paris, La Découverte.
- LATOUR, B. (1994), « Une sociologie sans objet? Note théorique sur l'interobjectivité », *Sociologie du travail*, 36(4), pp.587-607.
- LATOUR, B. (1995), « Moderniser ou écologiser? A la recherche de la septième cité », *Ecologie Politique*, pp.5-27.
- LATOUR, B. (1999), *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences dans la démocratie*, Paris, La Découverte.
- LEOPOLD, A. (1995) [1949], *Almanach d'un comté des sables*, Paris, Aubier.
- MARIS, V. (2006), *La protection de la biodiversité: entre science, éthique et politique*, Thèse de philosophie de l'Université de Montréal, Canada.

- MILANOVIC, F. (2014), *De la diversité des modes d'existence du vivant: une approche sociologique*, Recherche financée par la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité, rapport http://www.fondationbiodiversite.fr/images/stories/telechargement/MODELO/Impression_interieur_RG_Et_Societe_web.pdf
- SIMONDON, G. (1958), *Du mode d'existence des objets techniques*, Paris, Aubier.
- SONTOT, A. (2009), « Ressources génétiques: au-delà du débat sur la brevetabilité », *Natures Sciences Sociétés*, 17 (3), pp.266-270.
- SORK, V.L. et SMOUSE, P.E. (2006), « Genetic analysis of landscape connectivity in tree populations », *Landscape Ecology*, 21, pp.821-836.
- SOURIAU, E. (1943), *Les différents modes d'existence*, Paris, PUF.
- STENGERS, I. (2009) [2006], *Au temps des catastrophes*, Paris, La Découverte.
- THEVENOT, L. (1994), « Le régime de familiarité. Des choses en personne », *Genèses*, 17, pp.72-101.
- VAN DEN BROECK, A. (2003), « Fiche technique d'EUFORGEN pour la conservation des ressources génétiques et l'utilisation du peuplier noir (*Populus nigra* L.) », *Bioversity International*, Rome, Italie et Min. Agriculture, Paris, France, 6 p.
- VILLAR, M. (2011), *Conservation des ressources génétiques du peuplier noir dans son habitat: bases biologiques, génétiques et écologiques*, Mémoire d'Habilitation à diriger des recherches, Inra Orléans.